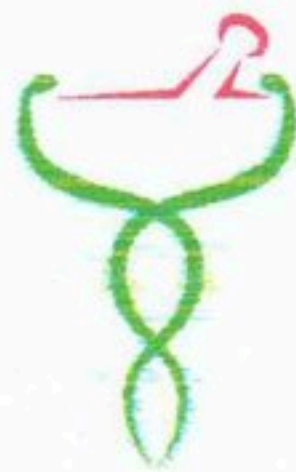


AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



N° 31 /MIP/ANPP/DG/NOTE/2026

Alger, le 26 MARS 2026

NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre de l'élaboration de la ligne directrice relative au contrôle de la publicité des produits pharmaceutiques, une version draft ainsi que le formulaire de recueil des commentaires sont disponibles sur le site web de l'ANPP jusqu'au 08/04/2026. Nous invitons l'ensemble des parties intéressées à le consulter via le lien suivant :

<https://anpp.dz/lignes-directrices-direction-vtvi>

Le formulaire cité plus haut, une fois renseigné, devra être transmis à l'adresse e-mail ci-dessous :

direction_veille_technique@anpp.dz

Votre avis est essentiel, et participe à l'amélioration continue de notre cadre réglementaire au service de la santé publique.